Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 037-213701634-20260707-50_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

COMMUNE DE
NAZELLES-NEGRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 juillet 2026 | Séance ordinaire | Convocation du 02 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NAZELLES-NEGRON, légalement convoqué, s'est assemblé à la grange de Négron sous la présidence de Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Maire,

Présents : M. FIGUEIREDO Fernando, Mme MICHEL Aurore, M. AVRIL Damien, Mme MARTIN-SANTACRUZ Elodie, M. BERTRAND François, Mme BREUSSIN Sylvie, M. VERRIER Jérôme, Mme PAREUX Sonia, Mme LACÔTE Fabienne, Mme HUE Marcelle, M. BOUCHER Benjamin, Mme BODIER Catherine, M. GUYON Christophe, Mme LE FUR Elise, M. MOREAU Yannick, Mme FRESNEAU Aline, M. PERROT Franck, Mme DALLET Claudine, Mme FLAGELLE Karine, Mme BEGUIN Cathy, M. LELEU Gérard, M. FOUGERON Franck, Mme GUYON Nathalie, Mme BODZIOCH Nathalie, M. KOMAN Jean-Claude,

Quorum : La majorité des membres en exercice sont présent,

Pouvoirs : M. LOPEZ Savinien à Mme FRESNEAU Aline,
Mme TRAVÉ Lionel à Mme BREUSSIN Sylvie

Absents : Néant

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude KOMAN

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

50/2026
CCVA
AVENANT À LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ALSH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de communes du Val d'Amboise,
Vu la délibération 18/2023 du 11 avril 2023 approuvant la convention pour la mise à disposition de bâtiments et la prestation de service pour l'ALSH des Milles Potes entre la commune de Nazelles-Négron et la CCVA,
Vu le rapport du Maire,

Considérant le fonctionnement de l'ALSH communautaire des Milles Potes et de son bâtiment présent dans le périmètre de l'école communale du Val de Cisse,
Considérant que dès sa construction, cet équipement a été conçu dans une optique de mutualisation de son utilisation entre la CCVA pour accueillir l'activité intercommunale d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et la commune de Nazelles-Négron pour accueillir l'activité communale Périscolaire,
Considérant que pour permettre de répartir les coûts liés à la mutualisation de cette utilisation, à l'usage des locaux et du mobilier, une convention a été passé entre les différentes collectivités amenées à l'utiliser,
Considérant les évolutions de fonctionnement des deux structures, ALSH et Périscolaire, qui nécessite de revoir la convention de prestation de service précédemment passées avec la CCVA,

Après en avoir délibéré (Pour : 27, Contre : 00, Abstention : 00),

Le Conseil municipal :

- **Approuve la signature d'un avenant n°1 à la convention de prestation de service pour l'ALSH des Milles Potes.**
- Autorise le Maire à signer tous documents pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

Signé électroniquement par : Fernando FIGUEIREDO
Date de signature : 10/07/2026
Qualité : Nazelles-Negron - Maire